

## ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

---

**Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 17 juin 2021, a adopté le règlement suivant :**

**RCG 21-013    Règlement autorisant un emprunt de 2 400 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public relatifs à la construction d'une piste cyclable dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel**

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement le 27 août 2021. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation, durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps, sur le site Internet de la Ville : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements).

Fait à Montréal, le 3 septembre 2021

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat